



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 1085-8 et 1104-8

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que :

1. Lors de sa séance du 11 février 2019, le conseil a adopté les règlements suivants :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1085-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 1085 AFIN D'Y AJOUTER UNE NOUVELLE SOUS-ORIENTATION VISANT LA PRÉSERVATION DES ESPACES VERTS SITUÉS DANS LES MILIEUX URBAINS

RÈGLEMENT NUMÉRO 1104-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 1104 AFIN DE SUPPORTER LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DIRECTEUR DES MILIEUX NATURELS ET AFIN MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA CESSION DE TERRAINS POUR FINS DE PARCS

2. Ces règlements ont fait l'objet de certificats de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire, émis par la Municipalité régionale de comté Les Moulins le 13 février 2019 et entrent en vigueur ce même jour.

3. Ces règlements peuvent être consultés au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, 3034, chemin Sainte-Marie, à Mascouche, durant les heures de bureau et sur le site web de la Ville au www.ville.mascouche.qc.ca.

Donné à Mascouche, le 20 février 2019.

L'assistante-greffière,

Original signé par

Julie Laurin, avocate